

Dans vos démarches pour trouver le séjour idéal pour votre enfant, vous aurez l'occasion d'échanger avec un grand nombre d'acteurs de ce secteur. Conseils, réservations, aides, suggestions... ils font tout pour que les vacances de votre enfant soient une réussite ! Petit tour d'horizon...

Les organisateurs

Ces spécialistes composent des séjours dont votre enfant se souviendra ! Ces professionnels conçoivent et mettent en place des séjours adaptés aux passions de votre enfant : qu'il soit aventurier, curieux, timide, sportif, scientifique ou artiste en herbe, les organisateurs ont une grande diversité de séjours ou de thématiques à vous proposer.

Quelle que soit votre démarche de réservation (via votre CE, votre mairie, etc...), vous serez amenés à rencontrer l'équipe. C'est en effet un membre de l'organisation (au sens large : organisateur, CE, mairie, association...) qui accueille votre enfant à son arrivée, lui explique la vie du centre, lui fait visiter les lieux et le met en confiance pour que ses vacances soient réussies.

Les fédérations d'organisateur

Afin d'être tenu au courant des évolutions dans la profession, de pouvoir participer aux congrès annuels, d'obtenir des conseils juridiques et administratifs, de suivre une formation... les organisateurs se rassemblent et forment des fédérations.

Ces fédérations regroupent des organisateurs liés par un même statut (sociétés, associations etc.), par les valeurs qu'ils défendent (laïcité, vocation confessionnelle), ou encore selon leurs situations géographiques.

Pourquoi vous en parler ?

Parce qu'elles représentent pour vous de réelles garanties de services et de sécurité. S'il en fait partie, l'organisme que vous avez choisi dispose de procédures établies, est susceptible d'être contrôlé, la plupart du temps respecte une charte (de qualité, déontologique), et est en conformité avec la législation et les pratiques du métiers.

Les principales fédérations sont :

- UNAT <http://www.unat.asso.fr/>
- JPA <http://www.jpaa.asso.fr/>
- UNOSEL <http://www.unosel.org/>
- L'Office (faisant partie de l'UNAT) <http://www.loffice.org/>
- UFCV (faisant partie de l'UNAT) vacances-enfants.ufcv.fr

Les organismes financeurs

De nombreux acteurs peuvent vous proposer des aides afin de financer le séjour de votre enfant :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- L'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances (ANCV)
- Comité d'entreprises (CE)
- La Jeunesse au Plein Air (JPA)
- Les Associations Caritatives
- Les communes
- Le Conseil Général
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- La Fonction Publique au travers de leurs associations conventionnées (EPAF, AVEA)
- Etc...

Ces aides sont calculées selon les types de séjours, l'âge de votre enfant, votre quotient familial et d'autres critères comme votre département où vous résidez, le montant de vos revenus...

Les organisateurs de séjours eux-mêmes peuvent vous proposer diverses solutions pour vous aider alors n'hésitez pas à leur poser la question et à [consulter notre article sur le financement d'un séjour](#).

Le Comité d'Entreprise (CE)

Les CE existent dans toute structure employant plus de 50 salariés. Dans la fonction publique il prend la forme d'une association (loi 1901) conventionnée ; par exemple, AVEA pour La Poste, EPAF pour le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et le Ministère du Budget.

Ils interviennent soit :

- En tant qu'organismes directs,
- En apportant des aides financières [[lien vers financement](#)] (calculées selon plusieurs critères dont le quotient familial) à leurs ayants droits qui sont utilisées auprès d'organismes spécialisés,
- En combinant les deux.

Où ?

Les formules variant d'un CE à l'autre, le mieux est de vous renseigner auprès de celui de votre entreprise.

Les mairies

Certaines villes proposent aux enfants et aux jeunes un large choix de séjours ! Ils sont directement organisés par les services jeunesse des mairies ou par des organisateurs sélectionnés lors d'appels d'offres. Souvent la mairie finance une partie du coût du séjour ou proposent des aides directes calculées en fonction du quotient familial.

Via leurs services sociaux, des mairies proposent des aides journalières aux parents souhaitant envoyer leur enfant en centre de vacances. Le montant et les critères d'attribution sont fixés localement et sont en général directement versées à l'organisme.

Où ?

Renseignez-vous auprès de votre mairie, ils vous expliqueront toutes les options qui s'offrent à vous !

Les bureaux d'Information Jeunesse

[Information Jeunesse](#) est le premier réseau d'accueils et d'informations des jeunes en France. Il est constitué de 1530 structures de proximité réparties sur tout le territoire et accueille environ 5 millions de jeunes chaque année. Il comprend :

- Le CIDJ à Paris
- 26 Centres Régionaux Information Jeunesse
- 3 Centres d'Information Jeunesse (départementaux)
- 235 Bureaux Information Jeunesse dans les municipalités
- 1248 Points Information Jeunesse
- 11 antennes mobiles en zones rurales

Reconnu d'intérêt public, Information Jeunesse est soutenue par la Direction de la Jeunesse et de la Vie associative.

Où ?

Vous pouvez rechercher sur internet le plus proche de chez vous en utilisant les mots clé : « Information Jeunesse » et votre département par exemple.